

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

Arrondissement d'Annecy

COMMUNE DE MASSINGY

COMPTE-RENDU
Séance Conseil Municipal du 31 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un mars à vingt heures, le Conseil Municipal de Massingy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BLOCMAN.

Date de convocation : 25 mars 2022

Présents : M. Jean-Michel BLOCMAN, Maire ;

Mmes BUTTIN Océane, CHATELLIER TOURREL Anne-Sophie, MM BUTTIN Alexis, CORDIER Laurent, FRITSCH Sébastien, GRILLET Anthony, MAIRE James, PERRIER Alain, TIOULONG Félicé

Absents excusés : LEPREVOST Audrey, JOURNET Thibaut

Pouvoirs : JOURNET Thibaut donne pouvoir à FRITSCH Sébastien,
LEPREVOST Audrey donne pouvoir à CHATELLIER-TOURREL Anne-Sophie,

Démissions : DURAND Françoise, OCHALEK Christelle

Décès : Mme GENOUX Gilberte

M BUTTIN Alexis a été élu secrétaire de séance

N° DEL 09/2022

7.1 Décisions budgétaires

Objet : FINANCES – Approbation du compte de gestion 2021 – Budget annexe Caisses des écoles

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils ont été prescrit de passer dans leurs écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celle relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par Madame le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N° DEL 10-2022

7.1 Décisions budgétaires

Objet : FINANCES – Approbation du compte administratif 2021 – Budget annexe Caisse des écoles

Le Conseil municipal réuni sous la Présidence de M PERRIER Alain, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Jean-Michel BLOCMAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEFICIT	EXCEDENT
Résultat reporté		2 815.21	6 940.14	
Opérations de l'exercice	64 144.09	57 203.95		2 815.21
TOTAUX	64 144.09	57 203.95		
RESULTAT DEFINITIF			4 124.93	

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus ;

Adopte à l'unanimité le présent compte administratif

N° DEL 11/2022

7.1 Décisions budgétaires

Objet : FINANCES – Budget annexe Caisse des écoles – CA 2021 – Affectation des résultats définitifs au BP 2022

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Considérant que le compte administratif 2021 présente un déficit pour la section de fonctionnement d'un montant de 4 124.93 euros (résultat de clôture)

DECIDE :

- De reporter 4 124.93 € à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté » en dépenses de fonctionnement du budget primitif 2022

N° DEL 12/2022

7.1 Décisions budgétaires

Objet : FINANCES – Budget annexe Caisse des écoles – Budget primitif 2022

M. le Maire présente le budget primitif 2022

Le Conseil municipal après avoir entendu la présentation et en avoir délibéré adopte le budget résumé comme suit :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chap.	Intitulé	Budgétisé	Chap.	Intitulé	Budgétisé
002	Résultat de fonctionnement	4 124.93	70	Produits des services	43 000.00
011	Charges à caractère général	38 875.07	74	Dotations et participations	42 000.00
012	Charges de personnel	42 000.00			
67	Charges exceptionnelles	0.00			
	Total dépenses	85 000.00		Total recettes	85 000.00

N° DEL 13/2022

7.1 Décisions budgétaires

Objet : FINANCES – Approbation du compte de gestion 2021 – Budget principal

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils ont été prescrit de passer dans leurs écritures.

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celle relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par Madame le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N° DEL 14/2022

7.1 Décisions budgétaires

Objet : FINANCES – Approbation du compte administratif 2021 – Budget principal

Le Conseil municipal réuni sous la Présidence de M PERRIER Alain, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Jean-Michel BLOCMAN, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		-	-	91 489.87
Opérations de l'exercice	608 858.19	780 240.89	567 485.86	928 889.33
TOTAUX	608 858.19	780 240.89	567 485.86	1 020 379.20
Résultats de clôture		171 382.70		452 893.34
Restes à réaliser			-	-
TOTAUX CUMULES		171 382.70		452 893.34
RESULTATS DEFINITIFS		171 382.70	-	452 893.34

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus ;

Adopte à l'unanimité le présent compte administratif

N° DEL 15/2022

7.1 Décisions budgétaires

Objet : FINANCES – Budget principal – CA 2021 – Affectation des résultats définitifs au BP 2022

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Considérant que le compte administratif 2021 dégage un excédent pour la section de fonctionnement d'un montant de 171 382.70 euros et un excédent d'investissement de 361 403.47 euros.

DECIDE :

➤ **D'AFFECTER** 171 382.70 € à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » en recette d'investissement du budget primitif 2022

N° DEL 16/2022

7.1 Décisions budgétaires

Objet : FINANCES – Budget principal – Budget primitif 2022

M. le Maire présente le budget primitif 2021

Le Conseil municipal après avoir entendu la présentation et en avoir délibéré adopte le budget résumé comme suit :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chap.	Intitulé	Budgétise	Chap.	Intitulé	Budgétisé
011	Charges à caractère général	257 576.42	013	Atténuations de charges	6 600.00
012	Charges de personnel	328 653.00	70	Produits des services	89 100.00
014	Atténuations de produits	42 723.00	73	Impôts et taxes	425 684.89
65	Autres charges gestion courante	90 220.00	74	Dotations et participations	169 798.00
66	Charges financières	19 300.00	75	Autres produits gestion courante	62 350.00
67	Charges exceptionnelles	1 200.00	77	Produits exceptionnels	1 000.00
042	Dotation aux amortissements	7 314.47			
68	Dotations aux amortissements	7 546.00			
Total dépenses		754 532.89	Total recettes		754 532.89
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chap.	Intitulé	Budgétise	Chap.	Intitulé	Budgétisé
			001	Solde exécution investissement reporté	452 893.34
			10	Dotations Fonds divers Réserves	21 146.00
001	Résultat d'inv. reporté	0.00	1068	Excédents de fonctionnement	171 382.70
16	Remboursement d'emprunts	165 100.00	2013-041	Opérations d'ordre	9 600.00
21-041	Opérations d'ordre	9 600.00	13	Subventions d'investissement	363 281.00
21	Immobilisations corporelles	851 411.51	16	Emprunts en euros	494.00
			040	Amortissement des immo.	7 314.47
			021	Virement de la section de fonct.	0.00
Total dépenses		1 026 111.51	Total recettes		1 026 111.51

N° DEL 17/2022

7.2 Fiscalité

Objet : FINANCES – Taux d'imposition 2022 - Vote des taux des 2 taxes locales

Monsieur le Maire rappel les modifications en matière de taxe foncières sur les propriétés bâties (TFPB) : Le transfert de la part départementale aux communes suppose qu'en 2021, celles-ci délibèrent sur la base d'un taux de référence égal à la somme des taux communal et départemental de TFPB 2020, dans le respect des règles de plafonnement.

Aussi, au cas particulier de la Haute-Savoie, le taux de référence 2021 de la TFPB correspond au taux 2020 de notre commune majoré de 12,03% (taux départemental Haute-Savoie 2020).

Le Conseil municipal, après avoir écouté le rapport de M le Maire et pris connaissance des bases d'imposition de l'année 2022 notifiées par les services fiscaux, puis en avoir délibéré,

- **FIXE** ainsi qu'il figure sur l'Etat n°1259 COM les taux d'imposition applicables en 2022 aux 2 taxes directes locales, à savoir :

- Foncier bâti : 22.74 %
- Foncier non bâti : 46.67 %

N° DEL 18/2022

4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

Objet : CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE à 28/35h

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La création à compter du 1^{er} avril 2022 d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe à temps non complet (28/35^{ème}), pour permettre l'avancement de grade d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré 12 voix pour,

- **DECIDE** la création à compter du 1^{er} avril 2022 d'un emploi permanent à temps non complet (28/35^{ème}) d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe
- **DIT QUE** Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget

N° DEL 19/2022

4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

Objet : CREATION POSTE ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE à TEMPS COMPLET (35/35^{ème})

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La création à compter du 1^{er} avril 2022 d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème}), pour permettre l'avancement de grade d'un adjoint d'animation.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré 12 voix pour,

- **DECIDE** la création à compter du 1^{er} avril 2022 d'un emploi permanent à temps complet (35/35^{ème}) d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe
- **DIT QUE** Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget

N° DEL 20/2022

4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

Objet : CREATION POSTE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE à TEMPS COMPLET (35/35^{ème})

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

La création à compter du 1^{er} avril 2022 d'un poste de rédacteur territorial principal 1^{ère} classe à temps complet (35/35^{ème}), pour permettre l'avancement de grade d'un rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré 12 voix pour,

- **DECIDE** la création à compter du 1^{er} avril 2022 d'un emploi permanent à temps complet (35/35^{ème}) de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe
- **DIT QUE** Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance.